



Direction de la jeunesse,  
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation  
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

**NOTE D'ETAPE SUR L'EXPERIMENTATION AU 31 DECEMBRE 2010**

**REDIGEE PAR LE CNAM PAYS DE LA LOIRE**

**DOSSIER : AP1\_n° 140**

***Intitulé du projet : Un Accompagnement Global Individualisé et Responsable : AGIR pour une alternance novatrice et durable***

***Porteur du projet : Cnam Pays de la Loire***

***Evaluateur du projet : ABPRJ/CERIEME Université de Rennes 2 Haute-Bretagne***

***Région(s) d'expérimentation : Pays de la Loire***

***Date de démarrage effectif de l'expérimentation : janvier 2010***

## 1. Rappel des objectifs de l'expérimentation et du public cible

L'expérimentation vise à répondre au besoin de sécuriser les contrats de professionnalisation, à partir du constat de ruptures avant la fin du parcours en alternance. Elle consiste à mesurer les effets d'un accompagnement global et individualisé de jeunes en contrat de professionnalisation, en associant étroitement les trois composantes de l'alternance (le jeune bénéficiaire, l'entreprise, l'organisme de formation)<sup>1</sup>, sur la diminution des taux de rupture et sur l'accroissement d'une insertion durable dans l'emploi. Ce n'est pas en premier lieu le volet pédagogique qui est en jeu, mais les autres dimensions de l'alternance. On cherche à mesurer la valeur ajoutée produite par la synergie des acteurs, ainsi que l'impact d'une prise en compte globale des jeunes et de leur contexte (logement, transport, santé, ressources financières, autonomie...) sur la réussite de l'alternance. AGIR, seule des expérimentations sociales en cours portant spécifiquement sur les contrats de professionnalisation, s'inscrit dans un contexte de réflexion sur le contrat de professionnalisation, dont la mise en place est encore relativement récente et dont les modalités de fonctionnement peuvent éventuellement être améliorées. La valeur ajoutée du projet porte sur l'expérimentation du tutorat externe, au moment où les Opcas peuvent désormais prendre en charge une partie des dépenses concernées « pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, pour les personnes qui auraient été suivies par un référent avant la signature du contrat de professionnalisation et pour les personnes qui n'auraient exercé aucune activité professionnelle à plein temps et en CDI au cours des 3 années précédant la signature du contrat de professionnalisation<sup>2</sup>. » L'un des enjeux est donc de mesurer la pertinence d'un tutorat externe vers des publics jeunes en difficulté, voire vers l'ensemble des jeunes en contrat de professionnalisation, et de définir le cadre le plus pertinent pour sa mise en œuvre. Les bénéficiaires résident en Loire-Atlantique<sup>3</sup>. Les lieux de résidence concernent notamment des quartiers prioritaires de Nantes et Saint-Nazaire, et des territoires ruraux comme le Pays de Châteaubriant.

L'accompagnement proposé dans le cadre de l'expérimentation est global (multi-dimensionnel) et individualisé (partant du jeune et de son environnement). Il comprend un ensemble d'entretiens avec des conseillers spécialistes de l'accompagnement des parcours et de la relation avec l'entreprise, et fait l'objet d'une analyse du processus d'alternance dans sa relation entre le bénéficiaire, l'entreprise, l'organisme de formation, voire le financeur Opcas. Il permet d'apporter, en complément des pratiques existantes, un appui au parcours, notamment sur les questions suivantes :

- Sensibilisation au métier concerné
- Information sur la formation
- Information sur l'entreprise et préparation à l'entrée dans l'entreprise
- Conseil à l'orientation
- Construction de projet professionnel et positionnement individuel
- Préparation à l'entrée en formation
- Accompagnement global (logement, transport, financement, santé...)
- Appui psychopédagogique
- Soutien professionnel
- Préparation à la sortie du contrat de professionnalisation
- Accompagnement vers l'emploi

---

<sup>1</sup> Un quatrième acteur peut avoir un rôle significatif : le financeur (Opcas).

<sup>2</sup> Loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

<sup>3</sup> Si le bénéficiaire ne réside pas dans le département, c'est la structure dans laquelle il effectue sa formation, ou l'entreprise avec laquelle il est en contrat, qui est implantée en Loire-Atlantique.

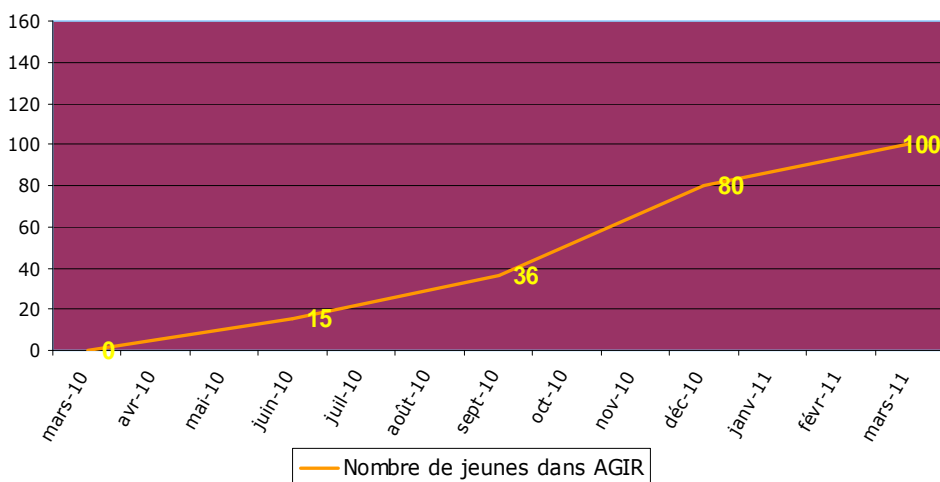
- Accompagnement à la prise de poste
- Stratégie de maintien dans l'emploi.

A partir de l'analyse quantitative et qualitative de l'expérimentation (comparaison entre les résultats obtenus par le groupe de 75 bénéficiaires d'un accompagnement global et individualisé et les résultats observés dans le groupe témoin de même dimension, offrant des caractéristiques voisines), à partir aussi d'entretiens qualitatifs avec les référents des entreprises et des organismes de formation, on cherche à identifier des leviers permettant de passer d'une alternance « juxtapositive » (faible lien entre les acteurs) à une alternance « intégrative » (lien renforcé entre les acteurs). Ce lien renforcé est considéré comme un déterminant majeur d'une alternance réussie. Afin de favoriser le fonctionnement intégratif du triptyque de l'alternance, le conseiller en accompagnement s'attache par conséquent à favoriser le lien entre l'entreprise, l'organisme de formation et le jeune, dans la durée (du début du contrat de professionnalisation à accès à l'emploi). Le projet doit aussi contribuer à faire évoluer les représentations face à l'alternance : rapport à l'entreprise, rapport à la formation, rapport à l'emploi... Ceci doit concerner non seulement le jeune mais également les formateurs et les tuteurs d'entreprise. Au-delà de l'appréciation de la réussite du processus de formation en alternance et de l'insertion dans un emploi durable, l'évaluation porte ainsi sur la mesure d'un changement de « posture » des trois parties (alternant, organisme, entreprise) dans une logique de positionnement responsable de chacun d'eux, face à l'emploi (tout particulièrement pour les publics en difficulté).

## 2. Modalités opérationnelles et état d'avancement

**La gouvernance du projet**, attribuant les rôles et responsabilités en interne et en externe avec les partenaires, comprend un comité de pilotage (se réunissant toutes les six semaines), avec les parties prenantes (le Cnam Pays de la Loire, le Cerieme, GDF Suez et FACE Atlantique) ; un comité d'orientation (trimestriel), avec les représentants de l'Etat (Direccte et DRJSCS) et avec les différents partenaires en région, associés au fur et à mesure de l'avancée du projet (ce comité pouvant être évolutif) : organismes de formation, entreprises, opcas, réseaux d'accueil des jeunes, etc. ; et un comité de suivi (hebdomadaire ou bimensuel) des accompagnements des bénéficiaires.

Dans un contexte de chute du nombre de contrats de professionnalisation (moins 18 % au plan national en 2009), et d'élévation des niveaux de formation des personnes recrutées, l'objectif fixé des entrées de jeunes dans le dispositif (75 bénéficiaires / 75 témoins, avec une majorité de niveaux V et IV) n'est pas encore atteint à la fin de 2010, même si les entrées de bénéficiaires dans le dispositif ont été multipliées par 3 depuis septembre 2010. L'évolution prévisible jusqu'en mars 2011 est la suivante :



### **La mobilisation des acteurs constitue une dimension importante du projet.**

Des actions ciblées ont été menées afin de faire connaître le dispositif (diffusion d'affiches et flyers, articles dans la presse générale et spécialisée, émissions radio, sites Internet...) Outre des organismes de formation (plus de 50 organismes contactés), des entreprises du réseau FACE Atlantique - Fondation Agir Contre l'Exclusion et des unités du groupe GDF Suez ont été mobilisées ; de même, le réseau d'accueil des jeunes (Missions locales, PAIO, CRIJ, AFIJ, centre d'information et d'orientation...) La mise en œuvre du tutorat externe n'est pas d'emblée évidente (légitimité de l'opérateur dans un contexte concurrentiel sur le marché de la formation, complémentarité avec les tutorats existants..., cela pouvant expliquer le temps important nécessité pour mobiliser les acteurs.

### **Les préoccupations déjà identifiées chez les jeunes en contrat de professionnalisation, pouvant constituer un risque pour le déroulement du parcours, portent notamment sur :**

- Le manque de ressources financières, les besoins de mobilité étant liés, compte tenu de la distance parfois importante entre l'organisme de formation, l'entreprise et le lieu de résidence.
- L'aide au projet professionnel
- La préparation à la recherche d'emploi (quand il n'y a pas de perspective de recrutement dans l'entreprise à l'issue du contrat de professionnalisation)

- Le peu de temps disponible pour une réflexion sur le parcours.

**Les autres enjeux identifiés** au travers de l'expérimentation concernent :

- Des contextes très variés de mise en œuvre du contrat de professionnalisation ; l'augmentation de la durée des contrats étant corrélée au fait qu'on vise de plus en plus l'obtention de titres et de diplômes
- Des formes de concurrence entre le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.<sup>4</sup>
- La complexité de la liaison entre les acteurs et les phénomènes de concurrence
- La fragilisation du contrat de professionnalisation en période de crise économique (baisse du nombre de contrats et niveaux de formation supérieurs privilégiés dans les recrutements).

### **Éléments de modélisation**

Dans une réflexion sur le déploiement tutorat externe, il est nécessaire de prendre en compte dans une perspective de modélisation le coût de l'accompagnement renforcé tel que mis en œuvre dans AGIR - 2300 € financés par bénéficiaire (soit 50% du coût total, le reste étant représenté par les coûts d'ingénierie et de gestion de l'expérimentation).

Tous les participants à l'expérimentation sont invités à contribuer à la modélisation du triptyque de l'alternance et du tutorat externe. Celui-ci, au-delà de l'expérimentation conduite par le Cnam Pays de la Loire, est susceptible d'être assuré par des acteurs tels que des organismes de formation, opcas, acteurs externes spécialisé, missions locales...

---

<sup>4</sup> Ce qui va à l'encontre de certaines conclusions de l'étude du Cereq : Apprentissage contre professionnalisation : un faux débat. *Bref Céreq* n° 276 – août 2010

**CERTIFICAT :**

**Je soussigné, Yannick Lefevre, directeur régional, Cnam Pays de la Loire, responsable de la structure porteuse du projet AP1\_n° 140, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.**

**Le 28 janvier 2011**

**Signature :**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Lefevre', written in a cursive style.